

CALAMITÉS / Bienvenus dans le futur ! C'est le message envoyé par Météo France, qui dressait le 30 août un premier bilan de cet été tout à la fois exceptionnel au regard du passé, et normal selon les prévisions des prochaines décennies.

Sécheresse 2022 : ravages et mauvais présages

À 2,3°C au-dessus des normales de la période 1991-2020, l'été 2022 s'installe à la deuxième place des étés juin-juillet-août en météorologie les plus chauds en France métropolitaine depuis le début des mesures en 1900. Il n'est devancé que par l'été 2003 (2,7°C au-dessus des normales), mais l'année de la grande canicule est souvent considérée comme un « ovni météo ». L'été 2022 est « une préfiguration » de l'avenir, a souligné Samuel Morin, directeur du Centre national de recherches météorologiques de Météo France, en présentant ce bilan. Vers 2050, « on s'attend à ce qu'à peu près la moitié des étés soient d'un niveau de températures comparable, voire supérieur ». Le premier épisode de canicule a sévi dès juin, le plus précoce jamais vu dans le pays. Suivi de deux autres de quatorze jours chacun en juillet et août. Une durée totale de trente-trois jours, du jamais vu. Résul-

tat, les records sont tombés à la pelle, avec 87 températures maximales dépassées localement Mais aussi 86 records de températures minimales, avec de nombreuses « nuits tropicales ».

Au 30 août, 93 départements français étaient concernés par des restrictions d'eau (79 en état de crise, 12 en alerte renforcée et 2 en alerte), selon le ministère de la Transition écologique. En Europe, 64 % du territoire était encore en état d'alerte ou d'avertissement vis-à-vis de la sécheresse, il y a dix jours, selon l'évaluation le 22 août du centre commun de recherche de la Commission européenne se basant sur les données du programme Copernicus. Il s'agirait de la pire sécheresse qu'ai connue l'Europe depuis au moins 500 ans. Résultat, les cultures de printemps et les prairies ont beaucoup souffert. Le ministère de l'Agriculture et le cabinet Agritel ont actualisé leurs données fin août, donnant un premier aperçu des dégâts.



Parcelle impactée par la sécheresse dans le Gers.

Vers un régime calamités assoupli et un « fonds d'urgence »

Faisant suite aux demandes de la profession, le ministre de l'Agriculture a annoncé un assouplissement du régime des calamités, sans encore en préciser les modalités, et un projet de « fonds d'urgence » pour les éleveurs.

Invité de l'émission Dimanche en politique sur France 3 le 28 août le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé deux mesures supplémentaires pour soutenir les agriculteurs victimes de la sécheresse, et notamment le secteur de l'élevage. « On va moduler les critères qui étaient peut-être trop restrictifs pour faire en sorte que plus d'agriculteurs - je pense aux polycu/teurs-éleveurs - puissent accéder aux calamités sécheresse », a-t-il déclaré. Une annonce qui fait écho à la demande du vice-président de la FNSEA Joël Limouzin, il y a dix jours auprès de nos confrères de France Info ; il plaide pour que le seuil de pertes du produit brut d'exploitation de 13 % soit abaissé à 11 % et pour que le seuil d'indemnisation des pertes à hauteur de 28 % soit quant à

lui « fortement augmenté ». Le ministre a par ailleurs promis un versement accéléré.

De plus, Marc Fesneau a indiqué qu'il « est en train de réfléchir avec la Première ministre à un fonds d'urgence, comme on l'a fait sur d'autres mesures ». Il pourrait s'agir du même fonds d'urgence que celui créé pour l'épisode de gel 2022 et élargi début août à l'aléa grêle 2022, même si le cabinet du ministre n'a pas confirmé cette hypothèse. Ce fonds d'urgence « permettra de soulager [...] les situations les plus délicates [...] pour qu'on puisse faire en sorte qu'en particulier aucun éleveur ne soit

Mis sur le bord du chemin ». Il s'agirait du deuxième train de mesures, quelques jours après que le ministre a annoncé des dérogations possibles (sur demandes individuelles) aux semis de cultures intermédiaires au titre des SIE.

Autant de demandes portées depuis plusieurs semaines par la FNSEA, qui réclamait par ailleurs des mesures de soutien à la trésorerie (MSA, banques, assurances, taxes) et une « levée des freins » à la consti-

tution de réserves d'eau. Pour rappel, la Coordination rurale proposait de son côté des actions similaires (soutiens à la trésorerie, « aide à l'achat et au transport de paille et fourrage,,, aide au re-semis) De son côté, la Confédération paysanne se distinguait en plaidant pour une « aide d'urgence forfaitaire par actif », une « priorisation de l'irrigation en période de restrictions pour les cultures vivrières et les cultures à forte valeur ajoutée en emplois ». Et « l'interdiction d'alimenter les méthaniseurs ». Dans un communiqué le 31 août, le Modef exhorte quant à lui à « redéfinir le mode de calcul des "indemnités calamités" pour la période 2022 ». Il appelle une nouvelle fois l'État à changer son fusil d'épaule concernant la réforme de l'assurance récolte.

(Source : Agrapresse)

Contact

Contact : votre Agence à la Chambre d'agriculture du Gers (page 23).